

fr

casino

luxembourg

hello!

hallo!

salut!

Règlement de visite

Le présent règlement est applicable aux visiteurs du Casino Luxembourg, ainsi qu'aux personnes et aux groupes autorisés à occuper temporairement les locaux pour des réunions, réceptions et/ou manifestations diverses.

1 Accès au Casino
1 Accès au bâtiment
2 Accès au vestiaire

2 Règles de comportement des visiteurs

3 Dispositions particulières relatives aux groupes

4 Prises de vues et enregistrements

5 Sécurité des personnes, des œuvres et du bâtiment

6 Règlementation spécifique à l'InfoLab

7 Non-respect du règlement

Accès au Casino Luxembourg

– Forum d'art contemporain

1

Accès au bâtiment

L'entrée au Casino Luxembourg est gratuite, sauf événement particulier.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'introduire les objets suivants dans l'établissement:

- armes et munitions de toutes catégories;
- substances explosives, inflammables ou volatiles;
- produits et substances illicites;
- objets dangereux, lourds, encombrants, susceptibles de représenter ou de provoquer une quelconque nuisance pour les autres visiteurs, ou de présenter un risque pour les œuvres exposées;
- tout moyen de transport ou de locomotion (hors poussette pour bébé et fauteuil roulant). Pour le rangement des poussettes, veuillez-vous adresser à l'accueil.

Accès PMR (personnes à mobilité réduite)

- L'accès est situé au 7, boulevard Roosevelt. La plateforme PMR permet d'accéder aux salles du rez-de-chaussée en fauteuil roulant (poids maximum autorisé 350kg).

Elle pourra être activée sur demande, via une sonnette.

- Les salles du 1^{er} étage ne sont malheureusement pas accessibles au public en fauteuil roulant.

Adresse

Entrées visiteurs:
41, rue Notre-Dame
L-2240 Luxembourg
(entrée principale)
7, boulevard F. Roosevelt,
L-2450 Luxembourg (accès pour personnes à mobilité réduite; accès direct au restaurant)
T +352 22 50 45
info@casino-luxembourg.lu
www.casino-luxembourg.lu

Heures d'ouverture

Lundi, mercredi, vendredi, samedi,
dimanche: 11h00 – 19h00
Jeudi: 11h00 – 21h00
Fermé le mardi
et les 1.1., 1.11., 25.12.

Accès

En bus: toutes les lignes desservant le centre-ville, arrêt Hamilius
En tram: arrêt Hamilius
En vélo'h: station 13 Gëlle Fra
En voiture: Parkings Royal-Hamilius, Knuedler et Monterey

Accès au vestiaire

Un vestiaire et des consignes sont mis à disposition des visiteurs du Casino Luxembourg au rez-de-chaussée pour leur permettre de déposer objets et effets personnels encombrants.

En effet, pour des raisons d'assurance et de protection des œuvres, l'accès aux salles d'exposition n'est pas autorisé aux visiteurs porteurs notamment de valises, sacs à dos encombrants, porte-bébés dorsaux avec structure métallique, sacs à provisions, casques de motocyclistes ou de vélo et autres sacs et bagages de grande dimension. Cette liste n'est pas exhaustive.

Les consignes fonctionnent avec des pièces de 1 ou 2 €, remboursées au retrait de vos effets personnels.

En cas de dépôt suspect aux vestiaires, les visiteurs peuvent être invités à présenter leurs effets personnels.

Le dépôt des effets est prévu uniquement pour la durée de la visite et non pour un

stockage à long ou moyen terme. Les consignes sont vidées régulièrement.

Les effets et objets non retirés ou trouvés sont conservés par le Casino Luxembourg pendant trois mois et peuvent être réclamés à l'accueil. Après ce délai de trois mois, les objets non retirés sont considérés comme perdus.

Le Casino Luxembourg décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels.

D'une manière générale, il est demandé aux visiteurs de respecter les consignes de sécurité et d'éviter de causer, par leurs attitudes, ou leurs propos inconvenants, quelque trouble que ce soit au bon déroulement des manifestations (visites guidées, ateliers, etc.) ou une gêne quelconque aux autres visiteurs ou au personnel du Casino Luxembourg.

Le personnel du Casino Luxembourg et toute autre personne déléguée à cet effet par le Casino Luxembourg ont l'autorité de faire respecter le présent règlement à l'intérieur des locaux et sur toute la surface exploitée par le Casino Luxembourg. Les visiteurs doivent à tout moment suivre les consignes du personnel du Casino Luxembourg et toute autre personne déléguée à cet effet par le Casino Luxembourg. Le visiteur accepte qu'en cas de problème et de nécessité, le personnel du Casino Luxembourg et toute autre personne déléguée à cet effet par le Casino Luxembourg auront le droit de demander aux autorités publiques (p.ex. la Police grand-ducale) d'intervenir à l'intérieur du Casino

Luxembourg et sur toute la surface exploitée par ce dernier.

Le visiteur est tenu de respecter les lieux, les équipements, ainsi que les autres visiteurs et les consignes du personnel du Casino Luxembourg et toute autre personne déléguée à cet effet par le Casino Luxembourg.

En particulier, il est interdit:

- de pénétrer au Casino Luxembourg en état d'ébriété;
- de fumer et/ou de vapoter à l'intérieur du Casino, peu importe l'endroit;
- de franchir les délimitations mises en place par le Casino;
- d'utiliser les sorties de secours (sauf en cas d'évacuation);
- de toucher aux œuvres d'art (sauf si expressément permis);
- de s'appuyer sur les vitrines, socles et autres éléments de présentation;
- d'apposer des graffitis, affiches, marques de salissures;
- de déplacer le mobilier en place (veuillez-vous adresser à l'accueil pour toutes questions liées à ce point);
- de jeter des débris par terre;
- de manger ou de boire dans les salles d'exposition et l'InfoLab;

- de procéder à des quêtes d'argent ou de se livrer à tout commerce, publicité ou propagande en distribuant ou en déposant des dépliants de quelque nature qu'ils soient (sauf en cas d'autorisation expresse de la direction);
- d'avoir à l'égard du personnel et des autres visiteurs un comportement tapageur, insultant, violent, agressif, indécent ou inapproprié de quelque manière que ce soit;
- de gêner les autres visiteurs par toute manifestation bruyante, notamment des téléphones mobiles ou des tablettes;
- d'utiliser les espaces et les équipements d'une manière non conforme à leur destination;
- de s'adonner à des pratiques religieuses ou politiques;
- d'utiliser des selfie sticks ou matériel apparenté;
- de pénétrer au Casino Luxembourg avec des animaux, à l'exception des chiens-guides pour personnes non voyantes.

Informations relatives à l'accès aux mineurs

Les personnes venant au Casino Luxembourg en compagnie de mineurs sont responsables de faire respecter le présent règlement à des derniers. Les mineurs doivent rester sous la surveillance des personnes les accompagnant. En cas de dégâts causés par un mineur, les personnes l'accompagnant seront tenues responsables et les parents appliqueront leurs responsabilités civiles.

Tout enfant égaré est conduit à la réception du Casino Luxembourg. Le cas échéant, et en tout état de cause après la fermeture du Casino Luxembourg, l'enfant égaré est confié à la Police grand-ducale.

Dispositions particulières relatives aux visites de groupes **3**

Les visites de groupes qui ont lieu pendant les heures d'ouvertures ne doivent en aucun cas gêner les autres visiteurs.

Le Casino Luxembourg propose des visites guidées pour des groupes (maximum 20 personnes par médiateur).

Les visites guidées de groupes peuvent s'effectuer pendant les heures d'ouverture ou en dehors, selon les modalités arrêtées par le Casino Luxembourg. Elles s'effectuent en la présence d'un médiateur agréé par le Casino Luxembourg.

Les visites guidées de groupes se font uniquement sur inscription: visites@casino-luxembourg.lu ou +352 22 50 45.

Prises de vues et enregistrement **4**

Les visiteurs sont autorisés à photographier ou à filmer les œuvres exposées dans les salles d'exposition avec du matériel léger (sans pied, ni flash, ni selfie sticks) pour un usage privé, sauf en cas d'indication contraire. Les images prises ne peuvent en aucun cas être utilisées à des fins professionnelles ou commerciales.

Pour toute demande d'autorisation de prises de vue à usage professionnel ou commercial, ou pour des prises de vue de l'ensemble du bâtiment, veuillez-vous adresser à notre service communication par mail: presse@casino-luxembourg.lu

Sécurité des personnes, des œuvres et du bâtiment

5

Le Casino Luxembourg est équipé d'un système de vidéosurveillance installé dans les différents espaces ouverts au public, dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens. Cette installation est régie par une autorisation de la Commission nationale pour la protection des données.

Les visiteurs sont invités à s'abstenir de tout acte susceptible de menacer la sécurité des personnes et des biens.

Aucune œuvre ne peut être déplacée par d'autres personnes que le personnel du Casino Luxembourg dûment mandaté, sauf mention particulière.

En cas d'accident

Tout accident ou incident anormal est à signaler immédiatement aux agents d'accueil.

En cas d'accident ou de malaise d'un visiteur, il est impératif de prévenir l'accueil qui se chargera de contacter les secours.

Tout visiteur compétent, tel un médecin, un infirmier ou un secouriste, qui intervient, est invité à demeurer auprès du malade ou

de l'accidenté jusqu'à l'évacuation de ce dernier et à laisser son nom et son adresse à l'accueil.

En cas de vol

En cas de tentative de vol, des dispositions d'alerte peuvent être prises, comportant notamment la fermeture des accès et le contrôle des sorties. Un système de vidéosurveillance est installé dans les différents espaces ouverts au public, dans le but d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

En cas de vol, la Police grand-ducale sera contactée.

En cas d'évacuation

Si l'évacuation du bâtiment est rendue nécessaire (alarme), les visiteurs doivent rester calmes et suivre les consignes du personnel de surveillance et des responsables d'évacuation. Les sorties de secours sont clairement indiquées.

Règlementation spécifique à l'InfoLab

6

L'accès à l'InfoLab et à la consultation des documents se fait dans le respect des modalités qui suivent :

- les documents sont en libre accès et exclusivement consultables sur place dans l'InfoLab;
- après consultation, le visiteur est prié de déposer les documents sur le chariot blanc prévu à cet effet;
- il est interdit de manger ou de boire dans l'InfoLab; toutefois la consommation d'eau est tolérée;
- il est interdit aux visiteurs de téléphoner à l'InfoLab, qu'il y ait d'autres visiteurs ou non;
- un ordinateur est mis à disposition du visiteur pour accéder au catalogue collectif des bibliothèques a-z.lu et au site du Internet du Casino, et non pour en faire un usage privé;
- le visiteur est tenu de manipuler les documents avec soin. Il lui est interdit de faire des inscriptions dans les documents ou de les détériorer de quelque manière que ce soit. Pour tout dommage causé, le visiteur devra payer une amende d'un montant de 200 €;

- sur demande, un accès aux archives des dossiers documentaires et des revues est disponible. Veuillez adresser votre demande par mail à : infolab@casino-luxembourg.lu
- pour toute question ou recherche documentaire spécifique, une permanence est proposée les vendredis après-midis de 14h00 à 17h00 ou vous pouvez nous contacter par mail à : infolab@casino-luxembourg.lu

Non-respect du règlement

7

Tout visiteur qui ne se conforme pas au règlement, même dans des cas spécifiques non précisés dans ce dernier, ou qui causera un quelconque trouble à l'ordre et à la tranquillité publics, pourra se voir refuser l'entrée au bâtiment ou s'en voir expulsé par un ou des représentants du Casino Luxembourg.

Le non-respect des prescriptions du présent règlement peut donner lieu, le cas échéant, à des poursuites judiciaires.

Le présent règlement peut être consulté sur demande à l'accueil du Casino Luxembourg ou sur le site Internet.